

24 juin 2015 -12:11

Le travail des étudiants a augmenté de 5% en 2014

En 2014, le travail des étudiants a progressé de 5% par rapport à l'année 2013. C'est ce que révèlent les statistiques de l'ONSS (Office national de sécurité sociale) et de l'ORPSS (Office des régimes particuliers de la sécurité sociale).

Au total, 469.000 jobistes (56% de femmes et 44% d'hommes) ont travaillé en Belgique en 2014. C'est 2,8% de plus qu'en 2013 et 3,9% de plus qu'en 2012. Ensemble, ils ont travaillé 10,3 millions de jours, ce qui représente une augmentation de 5% par rapport à l'an dernier et constitue également un nouveau record. Pour la cinquième année consécutive, le nombre de jours de travail des étudiants est en hausse.

22 jours par an

Un étudiant travaille en moyenne 22 jours par an. C'est 2,5% de plus qu'en 2013. La hausse est la plus marquée chez les étudiants de plus de 22 ans.

Les étudiants peuvent travailler 50 jours par an en bénéficiant d'une réduction des cotisations sociales (2,71%). Quelque 5% des étudiants ont épuisé leur contingent de 50 jours.

Attention : un jour de travail déclaré ne correspond pas nécessairement à une journée de travail complète. Les journées de quelques heures sont également déclarées comme journées complètes à l'ONSS.

De plus en plus souvent en dehors des vacances d'été

De nombreux étudiants dénichent un job par le biais du secteur de l'intérim, qui génère 33% du nombre de journées prestées. Avec des chiffres respectifs de 20% et 14%, le commerce et l'horeca sont d'autres secteurs plébiscités par les jobistes.

Depuis toujours, l'été est la saison la plus populaire pour le travail des étudiants. Ce fut encore le cas en 2014 : le troisième trimestre (juillet-septembre) représente 59% du nombre total de journées prestées. Toutefois, le travail des étudiants en dehors des vacances d'été prend de l'ampleur et a connu une augmentation de 3,4% en 2014. La tendance constatée ces dernières années se confirme donc.

1.616 euros par étudiant

En 2014, les rémunérations des jobistes qui ont été déclarées à l'ONSS s'élevaient à 759 millions d'euros, soit 1.616 euros par étudiant. Un travail d'étudiant standard rapporte 73 euros par jour (déclaré).

DmfA

Les chiffres publiés dans ce communiqué de presse sont issus de la DmfA, déclaration par le biais de laquelle les employeurs transmettent chaque trimestre les données relatives à la rémunération et au temps de travail de leurs travailleurs. Ces statistiques tiennent également compte des autorités locales et provinciales, qui introduisent leurs déclarations auprès de l'ORPSS.

Les prestations prises en considération ont été déclarées avec paiement de cotisations de solidarité (et qui

n'ont dès lors pas été soumises au régime de sécurité sociale ordinaire).

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be